

Rapport du comité central de perfectionnement (CCP)
Rencontre du 10 mai 2024

Projets particuliers

Les projets particuliers seront définis comme suit :

Le CCP couvrira jusqu'à 50 % des coûts admissibles (incluant la suppléance), jusqu'à un montant maximum de 5000 \$ pour un projet qui implique un minimum de 20 % des membres du personnel enseignant ou la totalité d'un département d'une école ou d'un centre, jusqu'à concurrence de 80 000 \$ pour l'année scolaire 2024-2025. Chaque école ou centre peut présenter une seule demande par année scolaire.

Les coûts admissibles incluent (mais sans s'y limiter) : frais pour conférenciers, transport, repas, coût des activités et suppléance.

Examen des plans des écoles

Un des deux derniers plans a été reçu; il y a toujours un plan manquant.

Les rapports de fin d'année devraient bientôt être soumis.

Examen des demandes

6 demandes pour des cours à crédits universitaires d'été ont été présentées et toutes ces demandes ont été approuvées.

23 demandes pour des activités de perfectionnement ont été présentées. Plusieurs de ces demandes provenaient de centres de formation professionnelle pour participer à la conférence QACVE à Thetford Mines.

1 demande pour un projet particulier a été présentée pour le centre Gordon Robertson Beauty Academy.

Soumis par

Marie-Pier Michaud